

Comment on reconnaît un détenu radicalisé

Voici ce que l'on apprend aux gardiens, lors de leur formation « détection de la radicalisation »

Les prisons sont des nids à radicalisation. Comment détecter un détenu en train de basculer ? Depuis la tuerie de Liège et l'escapade sanglante de Benjamin Herman, qui s'était radicalisé à la prison de Marche, les formations des agents s'accroissent, observe une source syndicale. On va même lancer des formations on-line !

Depuis les attentats de Paris et de Bruxelles, notre pays s'est lancé dans un grand plan d'action contre la radicalisation dans les prisons. On a vu s'ouvrir des ailes DeRadex à Ittre et Hasselt pour les détenus à haut risque de contamination. On a ensuite lancé, pour les directeurs de prison et collaborateurs des services psychosociaux, des formations permettant de détecter les premiers signes de basculement. Formations que l'on étend aujourd'hui à l'ensemble des 8.000 agents des 34 prisons, via une formation en ligne notamment (lire ci-contre).

Tout ce qu'observeront les agents, ainsi formés, permettra d'alimenter une base de données, à partager avec l'Ocam et la Sûreté de l'État. De quoi améliorer les échanges d'informations et prendre des mesures de surveillance supplémentaires. À ce jour, 229 détenus ainsi repérés sont surveillés par Ceflex, la cellule centrale Extrémisme de la Direction générale des prisons et seuls 1.023 agents (dont 406 en Wallonie) sont formés.

Voici quelques signes qui doivent susciter l'intérêt d'un agent (liste non exhaustive). Signes qui donnent une indication, pas une certitude. En d'autres mots, ce n'est pas parce qu'un détenu a une longue barbe qu'il est radicalisé !

1. Le détenu se replie sur lui-même : il ne parle plus avec les gardiens, il coupe le contact avec les anciens détenus qu'il fréquentait, refuse les visites.

2. Au préau, le détenu se regroupe avec d'autres détenus, autour d'un autre détenu « leader », qui tient le Coran ou un autre bouquin en main.

3. Le détenu se met subitement à lire le Coran et à prier, alors que ce n'était pas du tout dans ses habitudes.

4. Le détenu se laisse pousser la barbe. Et, plus inquiétant peut-être, se rase la moustache une fois que sa barbe est bien longue.

5. Le détenu passe du menu halal au menu végétarien : il est si suspicieux, qu'il préfère éviter la viande de peur qu'on ait utilisé le même couteau pour couper du porc. D'autres ne

mangent rien qui vient des cuisines de la prison et ne se nourrit que par la cantine halal (avec des produits qu'il achète et cuisine lui-même).

6. Le détenu lit subitement des livres en langue arabe : pour s'assurer qu'il ne s'agit pas de

lecture faisant l'apologie de l'islamisme, un supérieur peut photographier l'ouvrage et le faire analyser. Les gardiens apprennent aussi à reconnaître certains symboles (les sigles des différentes branches d'Al-Qaïda, de Sana-bil, de Sharia4Belgium...)

7. Le détenu porte soudain la djellaba, cette longue robe portée par les hommes au Maghreb : en cellule ou une fois qu'il est au préau.

8. Le détenu refuse d'être fouillé par une femme : la fouille « vêtement » d'un détenu masculin (tâter de manière superficielle les manches, les mollets, le dos...) par une femme est autorisée par le règlement. Mais rares sont les radicalisés qui l'acceptent.

9. Le détenu utilise un vocabulaire spécifique : il parle de « kafir » (« mécréant »), s'adresse à un agent en lui disant : « De toute façon, nous deux, on n'a pas les mêmes lectures », etc.

10. Le détenu fréquente un autre détenu, déjà « fiché » comme radicalisé ou en voie de basculement. ●

F. DE H.

Nouveau !

Gardiens formés par internet...

Tout nouveau gardien qui débute reçoit désormais une formation à la détection de la radicalisation, dans sa formation de base. Mais il faut aussi former tous les agents déjà en place. Cela représente plus de 8.000 personnes. Les faire passer un par un dans un centre de formation du pays (à Marneffe côté francophone) prend un temps fou. Une formation peut durer jusqu'à 6 jours... C'est pourquoi le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) vient de lancer l'e-learning. « Avec cet e-learning, je peux vous affirmer que nous faisons partie du top européen en ce qui concerne les programmes de formation qualitatifs », affirme-t-il.

Pour le SPF Justice, on n'a pas décidé d'étendre et d'accélérer ces formations, à cause de l'affaire Herman.

L'agent devra donc désormais se former sur PC : en lisant des documents et en visionnant des vidéos. Ce n'est qu'après qu'il se rendra devant un moniteur pour approfondir ses connaissances. « Les agents feront cela durant leurs heures de service », précise Kathleen Van De Vijver, porte-parole des prisons.

Ce qui inquiète déjà les syndicats. « Une formation en présence d'un moniteur et de collègues qui rapportent leur vécu, c'est plus enrichissant », estime Marc Peeters, délégué CSC à la prison d'Andenne. « À la prison, on sera sans cesse interrompu pour notre travail. Je vois mal comment on peut se concentrer sur ces cours. »

Ce module d'e-learning est entré en production dans deux prisons déjà, 30 agents viennent de le tester. « L'avantage est que l'agent peut réaliser l'e-learning en plusieurs fois et donc, cela impactera le moins possible le service », précise Kathleen Van De Vijver. ●

F. DE H.

600.000 € pour la lutte contre la radicalisation

En 2018 et encore en 2019, l'autorité fédérale va dégager des fonds pour la politique de sécurité et de prévention dans les 29 villes et communes qui, à l'époque, avaient conclu un contrat de sécurité et de société dans le cadre de la politique locale en matière de sécurité et de prévention de la criminalité. C'est ainsi que 14.467.000 euros seront distribués à ces 29 communes, parmi lesquelles Anderlecht, Bruxelles, Charleroi, Forest, Etterbeek, Ixelles, Koekelberg, La Louvière, Liège, Mons, Namur, Saint-Gilles, Saint-Josse-Ten-Noode, Schaerbeek, Seraing, Tournai ou Verviers côté francophone.

Des moyens supplémentaires seront également prévus dans le cadre de la prévention de la radicalisation violente dans les dix communes belges à risque.

Ces communes recevront chacune 60.000€. Mais à quoi sert cette allocation ?

Liège est une des villes qui va bénéficier de cette somme supplémentaire. A travers différentes activités de prévention et de sensibilisation, l'accent y est mis sur

la participation, l'animation à travers l'accompagnement individuel ou collectif : accompagnement psychologique et social, sensibilisation par le théâtre, etc. Mais quel que soit le projet mis en avant, « *il y a un accompagnement psychologique par rapport aux personnes radicalisées et leur famille* », souligne Laurence Comminette, chargé de communication pour le cabinet du bourgmestre de Liège, Willy Demeyer (PS).

Les communes doivent affecter cet argent dans les deux secteurs d'activité suivants : les projets de sécurité et/ou socio-préventifs communaux et les projets spécifiques police. Dans le premier cas, le travail socio-préventif, sera mis en avant. Le renforcement du sentiment de sécurité devra être abordé également, tout comme la coordination et le suivi des projets de sécurité et socio-préventifs locaux.

Pour les projets spécifiques « police », cet argent servira notamment à analyser et communiquer toute menace existante et à assurer un suivi des retournes. ●